

29 avril 2003

03.124

Interpellation du groupe socialiste**L'initiative "La santé à un prix abordable" et les calculs du service de l'assurance-maladie**

Il semble que l'administration cantonale ait procédé à des calculations relatives aux incidences de certaines initiatives fédérales sur le canton.

En particulier, le service de l'assurance-maladie a effectué des projections des conséquences de l'initiative "La santé à un prix abordable", projections relayées dans la presse de ce jour.

Le Conseil d'Etat a-t-il donné son aval à cette démarche?

Le Conseil d'Etat est-il aussi d'avis que les chiffres sont trop approximatifs pour être considérés comme une analyse approfondie des conséquences de l'initiative "La santé à un prix abordable"?

Le Conseil d'Etat prend-il à son compte les commentaires du service, notamment que "le revenu imposable est toujours un très mauvais élément d'appréciation"?

Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer si, à l'avenir, les député-e-s pourront recourir aux services de l'administration cantonale pour de telles investigations?

L'urgence est demandée.

Signataire: J.-N. Karakash.